

CERTIFICAT D'AGREMENT DE PRODUCTION

(Production Organisation Approval Certificate)

FR.21G.0136

Conformément à la réglementation européenne en vigueur et dans les conditions indiquées ci-après, la Direction Générale de l'Aviation Civile atteste que

(Pursuant to the European regulations for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Direction Générale de l'Aviation Civile hereby certifies)

THERMOCOAX S.A.S.
PLANQUIVON – ATHIS DE L'ORNE
BP 26
61438 FLERS CEDEX
FRANCE

est un Organisme de Production agréé selon la Partie-21, section A, sous-partie G.
(as a Production Organisation approved according to the Part 21, Section A, subpart G.)

CONDITIONS :

1. Cet agrément est limité aux travaux décrits dans les termes de l'agrément ci-joints, et
(The approval is limited to that specified in the enclosed terms of approval, and)
2. Cet agrément exige le respect des procédures décrites dans le Manuel d'Organisme de Production, et
(This approval requires compliance with the procedures specified in the Production Organisation exposition, and)
3. Cet agrément est valide tant que l'organisme de production agréé reste en conformité avec la Partie 21, section A, sous-partie G.
(This approval is valid whilst the approved production organisation remains in compliance with Part-21, section A subpart G.)

- Date de délivrance initiale 15 juillet 2004
(Date of original issue)

Pour le Ministre chargé de l'aviation civile
Le 12 février 2009

L'adjoint au chef de pôle agréments

pour le maintien de la navigabilité



Benoît Pinon



Direction générale de
l'aviation civile
FRANCE

TERMES DE L'AGREMENT
(Terms of approval)

TA : FR.21G.0136

DSAC

Ce document fait partie du certificat d'agrément de Production Numéro FR.21G.00136 attribué à :
(This document is part of Production Approval number FR.21G.00136 issued to)

THERMOCOAX S.A.S.

SECTION 1 DOMAINE D'ACTIVITE *(Scope of work)*

Pour détails et limitations se référer au MOP, réf. JA000D001, chapitre I.B.6
(For details and limitations refer to the POE, ref. JA000D001, section I.B.6)

Catégorie <i>(production of – rating)</i>	Désignation des produits/Pièces <i>(products/categories)</i>
C1 Equipements <i>(Appliances)</i> C2 Pièces <i>(Parts)</i>	Eléments chauffants, capteurs, câbles de transmission de signaux et accessoires <i>Heating elements, sensors, signal transmission cables and accessories</i>

SECTION 2. SITES *(Locations)*

FLERS (61438), SAINT GEORGES DES GROSEILLIERS (61100)

SECTION 3. PRIVILEGES *(Privileges)*

L'organisme de production est autorisé à exercer dans les termes de son agrément et en accord avec les procédures de son MOP approuvé, les privilèges exposés dans la partie 21.A.163 sous réserve de ce qui suit :
(The production organisation is entitled to exercise, within its terms of approval and in accordance with the procedures of its Production Organisation Exposition, the privileges set forth in 21A.163. Subject to the following)

Avant approbation de la conception du produit, une EASA Form 1 ne peut être émise que pour démontrer la conformité.
(Prior to approval of the design of the product an EASA Form 1 may be issued only for conformity purposes.)

- Date de délivrance initiale 15 juillet 2004
(Date of original issue)

Pour le Ministre chargé de l'aviation civile
Le 12 février 2009



L'adjoint au chef de pôle agréments
et maintien de la navigabilité

Benôit Pinon